

⚠ Attention danger pour nos métiers ⚠

À un vrai problème d'attractivité, la ministre répond par une bien mauvaise solution !

E. Borne a confirmé son choix d'un CAPES/T en fin de L3, suivi d'une formation en Master MEEF non disciplinaire sous statut d'élève-fonctionnaire en M1, puis de fonctionnaire-stagiaire en M2, avant titularisation à l'issue du Master.

Elle souhaite rémunérer étudiant·es en M1 à hauteur de 1400€ (équivalent au SMIC pour les lauréat·es de concours de la fonction publique...) puis les employés en M2 comme moyen d'enseignement avant même l'obtention du Master !

→ **Quel sera l'impact de cette moindre maîtrise disciplinaire sur les niveaux d'enseignement accessibles par la suite ?**

Aujourd'hui, près d'un·e étudiant·e lauréat·e du CAPES/T sur trois a un Master disciplinaire qui atteste de sa maîtrise disciplinaire à haut niveau, bien utile pour exercer en lycée ou dans les classes post-bac des lycées !

→ **Passer un concours de niveau Licence sera-t-il toujours leur choix plutôt que de se tourner vers d'autres emplois mieux rémunérés avec leur bac+5 ?**

→ **Que deviendront ces actuel·es candidat·es indispensables depuis toujours aux recrutements du Second degré ?**

Un CAPES/T en Licence : une fausse bonne idée pour restaurer l'attractivité des métiers !

▶ **Un projet qui méconnaît la réalité !** Les raisons de la désaffection des étudiant·es pour nos métiers sont connues : un salaire insuffisant et des conditions de travail trop difficiles ! Au lieu d'agir sur les rémunérations, la charge de travail et les effectifs des classes, E. Borne fait le pari d'attirer plus tôt les étudiant·es vers nos métiers, avec un engagement à rester 4 ans au service de l'EN à la suite du M2 : l'accès à nos métiers devient une **voie exclusive, engageant les étudiant·es pour 6 à 7 années**, dès la Licence !

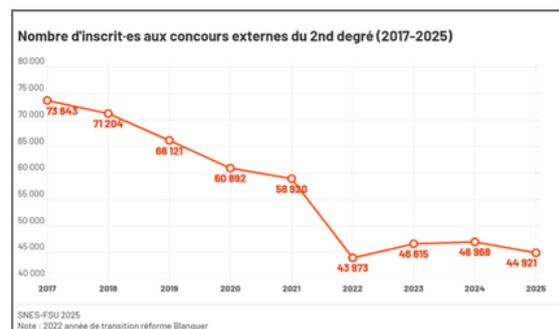
Alerte attractivité !

-2 848

inscrit·es aux concours du 2nd degré en 2025



▶ **Ce projet réduit fortement les exigences disciplinaires au concours**, avec un niveau requis équivalent à un Bac+2,5 dans la ou les disciplines, puisque le concours est au printemps, avec toujours une épreuve orale non disciplinaire à préparer. Avec la baisse des horaires des formations universitaires depuis 20 ans, c'est recruter à peine au niveau d'une première année d'université de la fin des années 1990. C'est donc **une attaque lourde contre le pilier de notre professionnalité et le cœur de nos missions de transmission des savoirs !**





- ▶ **Un décrochage entre le CAPES/T et l'agrégation** : il serait impossible d'obtenir un report de stage impossible un report de stage pour préparer l'agrégation dès la réussite au CAPES/T, et il y aurait un décrochage de 2 années d'études disciplinaires entre le niveau requis pour passer l'agrégation et celui exigé pour présenter le CAPES/T, qui **empêche l'agrégation revalorisée d'être une perspective de carrière accessible à toutes et tous.**
- ▶ **Un projet qui ouvre la voie à un Second degré « à deux vitesses »**, réservant par exemple une affectation en Lycée aux seul·es agrégé·es, tandis que les futur·es certifié·es seraient cantonné·es au Collège. Dans le cadre du « Choc des Savoirs », qui vise déjà à imposer des pédagogies officielles et limite les ambitions de maîtrise disciplinaire à quelques « fondamentaux » de type PISA, la renonciation à une haute qualification disciplinaire des professeur·es prend un sens particulier !

Le SNES-FSU porte un tout autre projet de recrutement et de formation !

Le SNES-FSU revendique :

- ✓ **de faire de l'agrégation revalorisée la cadre statuaire d'emploi unique des professeur·es et CPE du Second degré** : « toutes et tous agrégé·es ! » avec une revalorisation des salaires (point d'indice et surtout reconstruction des grilles de carrières). Cela suppose de maintenir un concours évaluant une maîtrise disciplinaire de niveau M2, suivie d'une entrée progressive dans le métier (formation initiale professionnelle rémunérée, avec décharges de service progressivement réduites sur les 3 années suivant la réussite au concours)
- ✓ **de massifier le passage du CAPES/T à l'agrégation**, dès à présent
- ✓ **de pré-recruter dès la L2 des étudiant·es se destinant à nos métiers** : versement d'un salaire, prise en compte pour la retraite, mais sans responsabilité d'élèves ni charge d'enseignement

D'autres solutions à la crise d'attractivité existent, imposons-les ensemble, avec le SNES-FSU !

Pour lutter, proposer et agir, adhérez au SNES-FSU.

